

**Portée et stratégies pour le réseau régional des institutions œuvrant à
la conversion des données et des bases factuelles en politiques
dans la Région de la Méditerranée orientale**

Contexte

Comme le souligne le document technique EM/RC66/6 du Comité régional (Annexe I), les politiques de santé doivent être fondées sur des données solides afin de garantir qu'elles sont appropriées, efficaces et qu'elles ont un bon rapport coût-efficacité. L'élaboration de politiques fondées sur des bases factuelles est donc essentielle pour réaliser les Objectifs de développement durable et la couverture sanitaire universelle, et son importance est mise en exergue à maintes reprises dans la stratégie mondiale actuelle de l'OMS, le treizième programme général de travail pour la période 2019-2023 (treizième PGT). Toutefois, il peut être difficile pour les pays d'obtenir et d'utiliser des données probantes de haute qualité.

Au fil des ans, l'OMS a pris des mesures importantes pour renforcer l'élaboration de politiques de santé fondées sur des bases factuelles dans les États Membres. Ces efforts se sont intensifiés depuis 2015, et dans une résolution qui fait date (EM/RC66/R.5) en 2019 (annexe II), un cadre d'action pour l'élaboration de politiques de santé fondées sur des bases factuelles a été approuvé (annexe III), et l'OMS a été mandatée pour élaborer un plan d'action visant à guider les efforts pour renforcer les capacités et institutionnaliser l'utilisation des données probantes en vue de l'élaboration de politiques aux niveaux régional et national.

Comme le note le document technique du Comité régional, malgré une augmentation significative du nombre d'études de recherche dans la Région, il existe encore des limites et des lacunes en matière de forte capacité institutionnelle nationale et d'expertise technique dans l'utilisation systématique d'approches fondées sur des bases factuelles pour rendre la politique de santé plus efficace dans l'amélioration des résultats en matière de santé et d'équité.

La résolution EM/RC66/R.5 prévoyait la mise au point d'un réseau régional d'institutions pour soutenir l'élaboration de politiques éclairées par des bases factuelles au niveau national. Le réseau jouera un rôle important dans le renforcement des capacités régionales et nationales afin d'améliorer la disponibilité, la qualité et l'utilisation des bases factuelles pour la prise de décision et d'institutionnaliser l'utilisation de ces

dernières au niveau national. Il permettra de mettre en commun les enseignements tirés entre les pays ainsi que de soutenir les programmes de l'OMS conformément aux stratégies mondiales et régionales mises au point par l'Organisation et au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Énoncé de mission

Le réseau régional des institutions œuvrant à la conversion des données et des bases factuelles en politiques est établi pour aider l'OMS et les États Membres à mettre en œuvre le cadre d'action visant à renforcer les capacités institutionnelles nationales pour l'élaboration de politiques de santé fondées sur des bases factuelles dans la Région de la Méditerranée orientale pour la période 2020-2024

- en renforçant la communication efficace entre les principales parties prenantes (par exemple, les chercheurs et les responsables de l'élaboration des politiques de santé) ;
- en encourageant la collaboration et les partenariats aux niveaux national, régional et mondial ;
- en partageant les enseignements tirés et en renforçant les capacités aux niveaux national et institutionnel ;
- en fournissant des produits de connaissance de haute qualité pour l'élaboration des politiques de santé ; et
- en plaidant pour l'utilisation des bases factuelles dans toutes les politiques de santé nationales.

Objectifs principaux

- Soutenir l'élaboration de politiques nationales fondées sur des bases factuelles pour la santé
- Améliorer la capacité technique régionale et nationale à utiliser les bases factuelles dans l'élaboration de politiques de santé
- Collaborer avec les États Membres pour améliorer l'utilisation de ces dernières dans l'élaboration des politiques
- Soutenir le personnel de l'OMS dans la Méditerranée orientale dans ses efforts visant à améliorer l'utilisation des données probantes dans l'élaboration des politiques
- Partager des idées et des données d'expérience à l'appui de l'élaboration de politiques fondées sur des bases factuelles par les États Membres, en particulier ceux qui disposent de mécanismes institutionnels efficaces en la matière.
- Reconnaître et améliorer l'expertise nationale et régionale dans l'élaboration de politiques fondées sur des bases factuelles.

Structure du réseau régional des institutions œuvrant à la conversion des données et des bases factuelles en politiques

Le réseau se composera des acteurs principaux suivants :

- Les institutions membres
 - une ou deux institutions de chaque pays de la Région (selon la taille du pays)
- Secrétariat du réseau
 - Le Secrétariat sera constitué de membres de l'Unité bases factuelles et données à l'appui des politiques du Département Science, Information et Diffusion des savoirs du Bureau régional de l'OMS
- Groupe d'orientation
 - À désigner par le Directeur régional de l'OMS
- Institutions de soutien et partenaires
 - Institutions clés pouvant fournir un soutien technique et matériel conforme à la mission et aux objectifs du réseau susmentionné.

Champ d'action

Les membres du réseau régional des institutions œuvrant à la conversion des données et des bases factuelles en politiques s'engagent à participer activement et régulièrement à des activités connexes, y compris la participation aux réunions annuelles du réseau et aux téléconférences. L'adhésion au réseau n'implique pas de fonctions réglementaires ou exécutives régionales ou nationales ; ces rôles sont assumés par les institutions membres sur la base des accords et processus nationaux pertinents. L'OMS fournira au réseau un soutien technique, un renforcement des capacités et des fonctions de secrétariat.

Sélection des institutions membres pour rejoindre le réseau

Les institutions membres doivent être situées dans des pays de la Région et désignées pour rejoindre le réseau par le ministère de la santé national concerné. Les institutions proposées doivent répondre à au moins deux des critères suivants :

1. Il doit s'agir d'institutions universitaires (grandes universités, écoles de santé publique) ou d'institutions clés en matière d'élaboration de politiques (par ex., institutions de santé publique, institutions de recherche en santé nationales).
2. Elles doivent entretenir une relation formelle avec le ministère de la Santé, soit :
 - a. être structurellement liées au ministère ou entretenir une relation et une collaboration établies à long terme avec celui-ci ; soit
 - b. jouer un rôle clé en collaboration avec le ministère et d'autres partenaires clés pour améliorer les politiques de santé, surveiller et renforcer leur mise en œuvre et évaluer l'impact des politiques sur les résultats sanitaires.

3. Ils devraient avoir la capacité en ressources humaines et l'expérience technique des étapes et processus clés de l'élaboration de politiques fondées sur des bases factuelles telles que : les processus d'application des connaissances ; la conduite du dialogue sur les politiques ; l'élaboration de notes d'orientation sur les politiques ; l'adaptation ou l'élaboration de rapports d'évaluation des technologies de la santé ; les lignes directrices de pratique clinique ou de santé publique ; la préparation de rapports d'évaluation de l'impact des politiques.
4. Des antécédents d'approche collaborative et de partenariat avec d'autres entités nationales, régionales ou mondiales connexes dans les domaines susmentionnés (processus d'application des connaissances ; conduite du dialogue sur les politiques ; élaboration de notes d'orientation sur les politiques ; adaptation ou élaboration de rapports d'évaluation des technologies de la santé ; lignes directrices de pratique clinique ou de santé publique ; préparation de rapports d'évaluation de l'impact des politiques). Ces expériences doivent avoir été bien documentées et publiées.

Principaux résultats escomptés

À l'horizon 2023, il est prévu que le réseau aura joué un rôle important, en soutien de l'OMS et des États Membres, dans les actions suivantes :

- le renforcement des capacités nationales d'élaboration de politiques fondées sur des bases factuelles ;
- l'établissement et l'institutionnalisation de politiques fondées sur des bases factuelles dans les pays par le biais de réglementations, de structures et de processus établis ;
- le renforcement du plaidoyer et du soutien pour l'élaboration de ces politiques au niveau national ;
- la mise à disposition régulière de produits de diffusion des connaissances, tels que des notes d'orientation sur des questions de santé régionales hautement prioritaires ;
- L'élaboration de plans à moyen et long terme pour l'adaptation ou l'élaboration de lignes directrices et de rapports d'évaluation des technologies de la santé dans le contexte régional ou national ; et
- La mise au point de processus d'intervention rapide pour les bases factuelles et les recommandations adaptées au contexte dans les situations d'urgence.

Annexes

Annexe 1 : Document technique du Comité régional EM/RC66/6 : Renforcement des capacités institutionnelles nationales pour l'élaboration de politiques de santé fondée sur des bases factuelles https://applications.emro.who.int/docs/RC_Technical_Papers_2019_6_fr.pdf?ua=1

Annexe 2 : Résolution EM/RC66/R.5 du Comité régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale sur le renforcement des capacités institutionnelles nationales pour l'élaboration de politiques de santé fondées sur des bases factuelles ; <https://applications.emro.who.int/docs/RC66-R5-fre.pdf?ua=1>

Annexe 3 : Cadre d'action régional pour l'amélioration des capacités institutionnelles nationales à utiliser les données factuelles pour l'élaboration de politiques de santé dans la Région de la Méditerranée orientale ; annexé au document technique EM/RC66/6 du Comité régional.